



L'analyse économique des normes sociales : une réévaluation de l'héritage hayékien

Agnès Festré, Pierre Garrouste

► To cite this version:

Agnès Festré, Pierre Garrouste. L'analyse économique des normes sociales : une réévaluation de l'héritage hayékien. *Revue Française d'Economie*, 2008, 22 (4), pp.103-138. halshs-00270841

HAL Id: halshs-00270841

<https://shs.hal.science/halshs-00270841>

Submitted on 5 Aug 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'analyse économique des normes sociales : une réévaluation de l'héritage hayékien¹

Agnès Festré

GREDEG, Université de Nice Sophia-Antipolis

agnes.festre@gredeg.cnrs.fr

et

Pierre Garrouste

ATOM, Université de Paris1 Panthéon-Sorbonne et

Université Lumière-Lyon2

pierre.garrouste@orange.fr

Les travaux de Hayek en matière d'émergence et d'évolution des normes sociales ont été et sont encore évalués de façon très contradictoire. Il donne en effet lieu à des débats qui portent sur la cohérence et la pertinence de l'analyse hayékienne, et à des prolongements

¹ Les auteurs remercient l'ICER (International Center for Economic Research) de Turin pour son soutien financier.

théoriques et analytiques qui tendent à valider tout ou partie des thèses de Hayek en matière d'émergence des normes sociales. Les débats portant sur la cohérence et la pertinence de l'approche hayékienne ont comme point d'ancrage la notion de sélection de groupe. Ils ont comme supports, premièrement l'idée qu'il existerait une contradiction entre la sélection de groupe et l'individualisme méthodologique, et deuxièmement que la notion de sélection de groupe serait non pertinente. Il semble que ces deux aspects peuvent être éclairés, le premier en montrant que le subjectivisme hayékien permet de lever la contradiction entre la sélection de groupe et le fait que seuls les individus agissent le second en montrant que la référence à la notion de sélection de groupe, qui est controversée en biologie, peut très bien être fondée dans les sciences sociales et en économie en particulier. Cette idée que la notion de sélection de groupe permet de rendre compte de l'émergence et de l'évolution des normes sociales est en effet validée par des développements récents en économie.

Ce papier est organisé de la façon suivante : dans une première section nous montrerons que la référence à la notion de sélection de groupe n'est pas incohérente avec les autres éléments de la pensée hayékienne. Dans une deuxième section nous développerons l'idée que les travaux récents en matière d'émergence et d'évolution des normes sociales valident en partie les thèses hayékiennes en la matière. Dans une troisième section nous mettrons en évidence les lacunes de l'analyse de Hayek et proposerons des moyens d'y remédier.

1. La notion de sélection de groupe et la cohérence de l'évolutionnisme hayékien

La critique essentielle² faite à Hayek est qu'il cherche à concilier une conception de l'évolution basée sur la notion de sélection de groupes avec une méthodologie individualiste. Vanberg (1986), Hodgson (1991), De Vlieghere (1994), ou Witt (1994) estiment, sur la base d'approches théoriques très différentes, que cette entreprise est vouée à l'échec, et que cette tentative rend son analyse de l'évolution sociale incohérente. En fait le problème est de savoir si Hayek propose une conception de l'unité de sélection qui est cohérente avec les fondements méthodologiques de sa théorie de l'évolution. Cette critique est renforcée par celle de l'analyse du changement dans les travaux de Hayek. En d'autres termes, son analyse de l'amélioration des règles de conduite dans une société, de l'adoption de meilleures règles par des groupes qui ne les mettaient pas en place, et de la mutation des règles de conduite sont considérées comme non satisfaisantes. De Vlieghere (1994) considère que si les règles de conduite sont abstraites, c'est-à-dire, dans une perspective hayékienne, inconscientes, alors les individus ne savent pas quelles sont les meilleures règles. Comment est-il alors

² Pour une analyse des autres critiques faites à Hayek et à la notion de sélection de groupe, cf. Garrouste (1999) et Andreozzi (2005).

possible de mettre en œuvre des règles si elles sont inconnues par ceux qui doivent les adopter? Ege (1992) estime, pour sa part que si, comme Hayek semble le penser, les sociétés humaines sont caractérisées par l'existence de règles abstraites, et si la différence entre la société archaïque et la société étendue est liée à la distinction entre règles concrètes et règles abstraites, alors ou bien la société archaïque n'est pas une société humaine, ou bien la nature de la différence entre ces deux types de société n'est pas pertinente.

Il est de fait tentant de considérer que Hayek ne peut concilier l'individualisme méthodologique et la sélection culturelle des groupes. Ainsi Vanberg (1986) estime qu'il n'existe, dans la conception hayékienne, aucun mécanisme qui assurerait la réplication des règles de conduite. Par exemple, un passager clandestin n'a aucune incitation à adopter des règles de conduites altruistes. De Vlieghere (1991) est plus radical quand il écrit que Hayek ne peut être considéré comme un défenseur d'une conception individualiste de l'évolution des sociétés humaines. Sugden (1993) considère qu'Hayek n'a pas besoin de recourir à cette notion et qu'il ne le fait pas réellement. A l'opposé, Hodgson estime que, si la conception hayékienne de l'évolution est incohérente, alors il est nécessaire d'abandonner l'individualisme mais de conserver l'idée d'une sélection de groupe en la complétant :

« Hayek pourrait être critiqué, non pas pour avoir défendu la sélection de groupe et avoir renoncé à un individualisme cohérent, mais plutôt pour son incapacité à prendre en compte des processus de sélection additionnels se situant au delà du niveau du groupe, mêlant différents types d'institutions, incluant à la fois le marché et les formes non marchandes (Hodgson, [1991], p. 79) »

Notre objectif est de montrer ici que les travaux de Hayek ne s'inscrivent pas dans ce que peut appeler un individualisme classique et que les règles individuelles et collectives évoluent selon des modalités différentes. Hayek écrit ainsi:

« Les systèmes de règles de conduites individuelles et l'ordre des actions qui résultent des actions individuelles menées en accord avec ces règles ne sont pas la même chose » (Hayek [1967], p.67).

Dans une société humaine, tout comme dans une société animale, un certain nombre d'individus observent des règles de conduite communes qui, en fonction des circonstances dans lesquelles ils

vivent produisent des règles d'action. Les critiques concernant la façon dont Hayek définit l'unité de sélection sous-estiment la distinction entre les règles sociales et les règles individuelles, pourtant cruciale pour Hayek :

« La transmission génétique (et dans une grande mesure culturelle) des règles de conduite se fait *d'individus à individus*, alors que ce que l'on peut nommer la *sélection* naturelle des règles opère sur la base d'une meilleur ou moins bonne efficacité qui en résulte *au niveau du groupe*. » (Hayek [1967], p. 67).

La nécessité de cette distinction repose sur le raisonnement suivant (Hayek [1967], p. 68) :

- 1) Le même ensemble de règles d'action peut être lié à différentes règles de conduite ;
- 2) Un même ensemble de règles individuelles de conduite peuvent, dans certaines circonstances aboutir à un certain ordre d'actions, et dans d'autres circonstances produire un ordre différent ;
- 3) Ce n'est pas la régularité des règles individuelles de conduite qui détermine la préservation d'un groupe d'individus, mais l'ordre d'actions résultant ;
- 4) La sélection des différentes règles individuelles de conduites s'exprime à travers la viabilité de l'ordre qu'elles produisent ;
- 5) Les règles abstraites sont caractérisées par le fait que ceux qui les mettent en œuvre ne savent pas, d'une part qu'ils les mettent en œuvre, et d'autre part qu'elles leur permettent de produire un ordre social ;
- 6) Les actions individuelles concrètes sont toujours le produit joint de 'pulsions internes' et d'événements externes agissant sur les comportements des individus (y compris les actions des autres individus) ;
- 7) L'existence de règles de conduite n'est pas une condition suffisante à l'action des individus, il faut qu'il existe des incitations (externes) ou des motivations (internes) à agir, et le plus souvent une combinaison des deux ;
- 8) Il n'existe aucune relation entre ce qui détermine les actions individuelles et le résultat de la coordination de ces actions ;
- 9) La différence entre le caractère ordonné de la société et la régularité des actions des individus qui la composent s'exprime également par le fait que l'ordre social peut s'accompagner d'une absence de régularité des actions de certains individus.

Ce raisonnement, qui constitue l'essence de l'analyse hayékienne de la différence entre les règles de conduite individuelles et les règles sociales, suggère que la conception hayékienne de l'évolution est

fondée sur une approche subjectiviste plus que sur une vision individualiste. Plus précisément,, l'analyse que propose Hayek de l'évolution sociale est basée à la fois sur une conception subjectiviste et sur le rôle des interactions sociales.

Le subjectivisme de Hayek se retrouve dans l'affirmation de ce que la connaissance est 'essentiellement dispersée' (Hayek [1988]), et qu'il est impossible pour les individus de communiquer toute la connaissance qu'ils possèdent. C'est la raison pour laquelle les individus, s'ils peuvent comprendre le comportement des autres, ne peuvent en aucun cas l'expliquer. Ce phénomène est lié à l'analyse que Hayek propose de la 'primauté de l'abstrait' (Hayek [1978]).

Les interactions sociales, ou plus généralement les interactions entre les individus et leur environnement signifient que les individus vivent en société : ils interagissent et doivent prendre en compte ce phénomène quand ils définissent leurs plans d'action.

Compte tenu de ces considérations, le problème de l'analyse économique et des autres sciences sociales est d'analyser la coordination des plans d'action d'individus ayant des capacités cognitives spécifiques et mettant en œuvre des règles de conduite socialement définies. C'est ainsi que O'Driscoll (1977) peut considérer que les travaux de Hayek introduisent un changement d'objet de l'analyse économique pour le définir comme le problème de la coordination des plans d'action individuels.

Le problème de Hayek peut être présenté de la façon suivante :

Si on suppose que :

- 1) Les individus agissent en conformité avec des règles de conduites abstraites qu'ils apprennent (en conformité ne signifiant pas qu'il existe une relation biunivoque entre les règles d'action et les règles de conduite) ;
- 2) Les individus sont des sujets; ils sont spécifiques et une part importante de leur connaissance est idiosyncratique, ce qui signifie qu'elle est intransmissible ;,
- 3) Les individus interagissent avec les autres et avec leurs environnements ;

alors :

- 4) Comment un ordre social est-il possible, et s'il existe, quelles en sont les caractéristiques?

La réponse de Hayek est qu'un processus d'ajustement mutuel des plans d'actions individuels permet la réalisation d'un tel ordre.

Un tel ajustement, pour exister, exige que les individus aient quelques caractéristiques communes qui fassent qu'ils se comprennent et qu'ils appréhendent la réalité extérieure de façon similaire. Un détour par l'analyse que développe Hayek de la construction et de l'évolution de la connaissance des individus est, de ce fait nécessaire.

La conception subjectiviste de la connaissance chez Hayek.

Hayek développe sa conception de la connaissance dans un ouvrage qui aussi connu des psychologues et des neurobiologistes que des économistes³ : il s'agit de *The Sensory Order* (1952), dans lequel l'auteur développe certaines de ses idées datant des années vingt, période au cours de laquelle il hésitait entre des études de psychologie et d'économie. Il reprend ultérieurement cette analyse dans "Rules, Perception and Intelligibility" (1967) et dans "Primacy of the Abstract" (1978). Dans ces travaux, Hayek défend une thèse connexionniste⁴ et considère que les individus mettent en place des mécanismes de production de règles d'action qui sont abstraites, c'est-à-dire inconscientes⁵. Ces règles permettent aux individus de 'catégoriser', 'classifier' le monde extérieur :

« Ce que nous appelons connaissance est en premier lieu un système de règles d'action supporté et modifié par des règles indiquant des équivalences et des différences entre des combinaisons variées de stimuli. » (Hayek, [1978], p. 41)

Les 'structures d'actions' (*action patterns*) permettent aux individus d'agir, et c'est par l'intermédiaire d'une sélection parmi les mécanismes de production de ces structures qu'un système de règle d'action est mis en place, même si nous considérons généralement que nos actions sont liées à une interprétation du monde extérieur par notre esprit. Les individus appartenant à une même espèce ont des mécanismes de production de structures d'action similaires et c'est la raison pour laquelle ils peuvent communiquer et comprendre, dans un même contexte, les actions des autres qui "peuvent physiquement différentes et que nous sommes incapables d'énumérer de façon exhaustive mais dont nous savons qu'elles 'signifient' la même chose." (Hayek [1980a], p.62).

Sur la base d'un tel système de règles d'action abstraites, les individus font des expériences qui déterminent leurs perceptions. Une nouvelle perception est due au fait qu'un événement extérieur peut être classé dans une catégorie abstraite qui subsume les impressions et nous aide à ordonner le monde. Un nouveau stimulus peut aussi nécessiter une réorganisation du système de classification mais dans tous les cas, un stimulus qui n'est pas susceptible d'être classé n'est pas perçu. Cette conception

³ Edelman (1989) affirme le caractère très pertinent de l'analyse faite par Hayek de la différence entre l'ordre physique et l'ordre sensoriel.

⁴ Cf. Smith (1996, 1999).

⁵ Hayek s'exprime, par exemple dans "The Primacy of the Abstract" sur la relation entre le caractère abstrait d'une règle et le fait qu'elle soit inconsciente.

explique le fait que les sensations d'un individu lui sont spécifiques, et c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de le considérer comme un sujet.

En résumé, pour Hayek, d'une part les individus construisent des mécanismes qui produisent les structures d'action, d'autre part, ils sélectionnent parmi ces mécanismes ceux qui permettent de réagir aux stimuli provenant de leur environnement.

Une telle analyse entre en parfaite résonnance avec un certain nombre de travaux plus récents. Ainsi Edelman, prix Nobel de médecine, et spécialiste de neurosciences, développe des thèses qui valident les travaux de Hayek en matière de différence entre l'ordre sensoriel et l'ordre physique:

« La perception est adaptative plutôt que strictement véridique » (Edelman [1989], p. 28).

« Une description finie et universelle de la réalité n'est pas disponible pour une créature adaptative, même si elle utilise des concepts ; il n'y a pas de 'voix dans le buisson ardent' disant aux animaux quelle pourrait être la description du monde » (Edelman [ibid], p.32).

Pour Edelman, les individus mettent en place une hiérarchie de structures de répertoires, qui sont des structures de réseaux de neurones qui permettent aux individus de catégoriser le monde de façon similaire. En outre, ce processus est indissociable d'un phénomène de dégénérescence :

« La dégénérescence signifie que, étant donnée une condition de seuil, il doit y avoir en général plus d'une façon satisfaisante de reconnaître un signal d'entrée donné. Ceci implique la présence de nombreux groupes neuronaux ayant différentes structures, chacun étant capable de réaliser la même fonction plus ou moins correctement: la dégénérescence suppose que certains groupes non isomorphiques soient iso fonctionnels. » (Edelman [ibid], p.32).

Cette possibilité d'existence d'une non-isomorphie et d'une iso-fonctionnalité recouvre ce que Hayek a à l'esprit quand il introduit l'idée de 'spécification par superimposition' (*spécification by superimposition*)⁶, et c'est sur la base d'une telle analyse qu'il peut considérer, premièrement que les

⁶ Cette activité classificatoire est décrite en ces termes par Barry Smith : « le système nerveux central est une machine adaptative qui sert à une constante reclassification, à plusieurs niveau (incluant les niveaux conceptuels et émotionnels), de légions d'impulsions circulant dans celui-ci à tout moment. Nous créons le monde dans lequel nous vivons en ce sens qu'il n'y a pas, en ce qui concerne les excitations nerveuses, d'unités conceptuelles fixes capables de refléter ou de dépeindre, terme à terme, des éléments correspondants (prédéterminés) de la réalité externe. C'est seulement dans la mesure où le système nerveux a appris à traiter un événement stimulus particulier en tant que membre d'une certaine classe d'événements, que cet événement peut être alors perçu, car c'est seulement ainsi qu'il peut obtenir une position dans le système des qualités sensorielles. » (Smith [1999], p. 110).

individus qui ont des règles d'actions similaires peuvent se comprendre, deuxièmement qu'ils ne savent pas qu'ils les mettent en œuvre, et enfin troisièmement, qu'ils sont incapables de communiquer aux autres quelles sont leurs propres règles de conduite.

A ce niveau de l'analyse, on ne peut que reconnaître le caractère cohérent du subjectivisme hayékien. En effet, il permet de montrer à la fois, que les individus sont spécifiques dans la mesure où leurs perceptions, à un moment donné du temps dépendent de l'histoire de leurs perceptions passées, ce qui les rend difficilement transférables d'un individu à l'autre, que le caractère inconscient des règles de conduite qui guident leurs actions fait que ces règles sont non communicables, et que, malgré tout, compte tenu de leur communauté d'organisation cognitive, c'est-à-dire des modalités de production des règles abstraites de conduite, ils peuvent comprendre les actions des autres individus.

Dans cette optique, le subjectivisme de Hayek s'appuie essentiellement sur les deux premières de ces propositions, la troisième permettant la possibilité d'une coordination des plans d'action individuels.

En effet, dès l'instant où on accepte les fondements de la conception hayékienne du comportement individuel, le problème de la coordination des actions individuelles devient essentiel :

“The key question for social scientist is how the various and diverse images of reality that the individual minds develop could ever be coordinated to one another.” (Boettke [1990] p. 41).

« La question clé dans le domaine des sciences sociales est de savoir comment différentes images de la réalité que les cerveaux des individus produisent peuvent être coordonnées les unes aux autres »

La coordination des plans d'action individuels et la transmission des règles de conduite

Pour expliquer comment les individus parviennent, à partir d'actions définies sur une base strictement individuelles, à produire un ordre, Hayek utilise la notion d'ajustement mutuel. Il a également recours à une analyse en termes de processus d'auto-organisation⁷. En d'autres termes, les individus agissent en fonction de règle de conduite, et ils comprennent les actions des autres, même si ils ne peuvent pas expliquer ces actions. Ils ajustent leurs plans d'action en fonction du résultat que provoque la combinaison de leurs actions avec celles des autres.

Un tel processus n'est possible d'une part que si les individus n'ont qu'une connaissance limitée de leur environnement, d'autre part qu'ils agissent sans avoir préalablement défini d'objectif commun. Cela ne signifie pas que les actions communes soient absentes des thèses hayékiennes. Ainsi, « les éléments du macro-ordre spontané sont les nombreux arrangements d'individus aussi bien que les

⁷Pour une analyse plus détaillée de cette référence hayékienne aux processus d'auto-organisation, cf. Dupuy (1992) et Garrouste (1994).

organisations délibérées. » (Hayek [1988], p. 37). Il ajoute : « à mesure que l'ordre spontané croît la taille des unités croît également. De plus en plus, ses éléments ne seront plus des économies d'individus, mais d'organisations comme des firmes et des associations, de même que les corps administratifs. ». Certaines des règles qui permettent à l'ordre social d'exister sont de nature à faciliter la constitution d'organisations délibérées. Cependant, l'ordre social ne peut résulter d'une volonté délibérée, dans la mesure où, d'une part les actions des individus sont définies sur la base de règles de conduite qui sont, en grande parties non transmissibles car inconscientes, et d'autre part, les individus n'ont qu'une connaissance limitée de leur environnement lorsqu'ils définissent leurs plans d'action.

Ceci explique que, pour Hayek, l'évolution des sociétés conçues comme des systèmes de règles de conduite doit être comprise comme résultant de l'intégration de deux niveaux différents :

“On the one hand the more comprehensive order assisting the preservation of ordered structures on the lower level, and on the other the kind of order which on the lower level determines the regularities of individual conduct assisting the prospect of the survival of the individual only through its effect on the overall order of the society.” (Hayek [1967], p. 76).

« d'un côté, l'ordre d'ensemble qui concourt à la préservation des structures ordonnées à un niveau inférieur, de l'autre, le type d'ordre de niveau inférieur qui détermine les régularités de la conduite individuelle assurant la perspective de survie de l'individu seulement à travers ses effets sur l'ordre d'ensemble de la société. »

Un tel processus est essentiel dans la mesure où il tend à rendre cohérent la théorie hayékienne de l'évolution et où il justifie que l'on ne puisse réduire la conception de l'individualisme de Hayek à une version 'classique'.

Il nous faut cependant examiner à présent la façon dont les règles de conduite sont transmises au sein de la société.

Pour Hayek les règles de conduite sont transmises d'individus à individus. Cette transmission pose donc le problème de la nature de l'apprentissage. De fait, pour lui, les individus ne sont pas rationnels, au sens où ils ne respectent les axiomes de la rationalité parfaite, mais apprennent à devenir de plus en plus avisés :

« Apprendre comment se comporter est davantage la source que le résultat de la perspicacité, de la raison et de la compréhension. L'homme ne naît pas avisé, rationnel et bon mais on doit lui apprendre à le devenir » (Hayek [1988], p. 21).

L'apprentissage est liée au fait que les individus ont la capacité de produire et de modifier leurs structures d'action (*action patterns*), et ils le font à la fois par *imitation* et par *essais-erreurs*.

Le premier type d'apprentissage est le même que celui que propose Menger (1963) quand il rend compte de l'émergence d'institutions organiques, les individus imitant le comportement de ceux qui parviennent à satisfaire au mieux leurs besoins :

« Il n'y a pas de meilleur moyen pour un homme de devenir au fait de ses intérêts économiques que d'observer les succès économique de ceux qui emploient les bons moyens pour parvenir à leurs fins ». (Menger [1976], p. 261).

Ce processus d'apprentissage est caractéristique d'un auto-renforcement des comportements, ou plus généralement un processus de *feed-back positif*. Les règles de conduite deviennent générales car elles sont imitées :

« Il semble que le caractère cumulatif et auto-exécutif des institutions et des routines renvoie à un type de processus de feedback positif. A cet égard, ceci constitue une autre différence avec l'économie orthodoxe, pour qui la formation de l'équilibre repose sur des processus de feedback négatif, tels que les rendements d'échelle décroissants. Plutôt que de conduire à l'équilibre, les feedbacks positifs peuvent engendrer des phénomènes de verrouillage (en langage moderne), aboutissant à des situations figées du fait de leur caractère auto-renforçant (Arthur, 1985, [1989]). Ces phénomènes de verrouillage peuvent être considérés comme des unités de sélection suffisamment stables dans un processus évolutionnaire. » (Hodgson [1992], p. 293)⁸

Un tel développement peut parfaitement être appliqué à l'analyse mengerienne de l'émergence des institutions⁹.

Hayek estime également que l'imitation est un type d'apprentissage essentiel¹⁰ mais il ne réduit pas son analyse à ce seul processus. Il le combine en effet avec un processus d'apprentissage de type essai-

⁸ Dans ce passage, Hodgson fait référence aux travaux de Veblen. L'ironie veut en effet que le type de processus de généralisation présent chez Menger et Hayek soit de même nature que celui qu'utilise Veblen pour expliquer la sélection des habitudes de pensée. En effet, d'une part dans Hayek (1992) on trouve une opinion pour le moins négative de la personnalité de Veblen et la qualité de ses prestations, d'autre part Veblen critique fermement les travaux de Menger.

⁹ Pour de plus amples développements sur ce sujet, cf. Garrouste (1994). Cette analyse a été, par exemple, reprise en ces termes par Klein et Selgin (2000).

¹⁰ "The chief error of contemporary 'sociobiology' is to suppose that language, morals, law, and such like, are transmitted by the genetic process that molecular biology is now illuminating, rather than being the products of selecting evolution transmitted by imitative learning." (Hayek [1988], p. 24).

erreur. Celui-ci permet en effet de rendre compte des corrections d'erreur qui permet aux individus de réaliser un processus d'ajustement mutuel nécessaire à l'obtention d'une situation ordonnée.

« Cet ajustement mutuel des plans individuels est réalisé au moyen de qu'il est convenu d'appeler, depuis que la physique a commencé à s'intéresser aux ordres spontanés ou aux processus auto-organisés, des 'feedbacks négatifs'. » (Hayek [1978], p. 184)

Les deux processus d'apprentissage mentionnés, imitation et essais-erreurs, permettent l'existence d'un processus d'auto-organisation qui caractérise, tout à la fois la coordination des plans d'action individuels et la sélection des règles de conduites. En effet le premier, l'imitation permet la transmission des règles de conduites d'individus à individus alors que le second permet l'ajustement des plans d'action et la correction des erreurs. La sélection de groupe repose en fait sur l'*imbrication* de deux niveaux de sélection : le niveau individuel et le niveau collectif. Au premier niveau les règles d'action individuelles sont sélectionnées. A partir de l'existence de capacités cognitives héritées (génétiquement et socialement) les individus apprennent à sélectionner les règles de comportement efficaces, ce qui produit au niveau collectif des règles de conduite qui sont elles-mêmes sélectionnées pour permettre au groupe de survivre et se développer. Les deux citations suivantes semblent valider cette analyse :

« C'est toujours une régularité dans le comportement des éléments qui produit, en interaction avec l'environnement, ce qui peut apparaître comme étant une régularité entièrement différente des actions du tout. » (Hayek [1967] p. 78)

et,

« S'il existe une structure récurrente et permanente d'un certain type (témoignant d'un certain ordre), ceci est dû aux éléments réagissant à des influences externes qui sont susceptibles de d'être rencontrées d'une manière propice à la préservation de cet ordre ; et de ceci, en retour, peut dépendre la possibilité des individus à se préserver eux-mêmes. » (Hayek [1967], p. 78)

Il n'y a donc pas d'incohérence dans la conception hayékienne de l'évolution sociale dès l'instant où on perçoit ce double processus de sélection, individuel et collectif. L'imbrication de ces deux niveaux s'apparente à un phénomène de « boucles étranges » que l'on retrouve chez Hofstadter (1990). Elle également est conforme à l'idée hayékienne d'une double autonomie, celle de l'homme moderne, libéré du sacré, de l'Etat et de la société conçue comme un tout et celle de la société qui semble avoir sa propre vie et être inconnue de ceux qui pourtant la constituent. (Dupuy [1992], p. 247).

2. La pertinence de l'analyse hayékienne des normes sociales

La littérature économique récente sur l'émergence des normes sociales, permet de reconsidérer la proposition hayékienne selon laquelle les normes (ou règles) sociales les plus efficaces au niveau du groupe sont sélectionnées. Cet examen pose cependant un certain nombre de difficultés.

En premier lieu, Hayek fait référence à plusieurs formes ou types de normes sociales, ce qui rend plus délicat la comparaison avec les approches contemporaines généralement plus précises sur le type de normes sociales auxquelles elles se réfèrent (normes sociales, conventions, normes individuelles/collectives morales, etc.).

En effet, Hayek propose une taxonomie des types de règles de comportement collectif qui permet d'identifier les problèmes de conflits d'intérêt entre les individus et le groupe (cf. Andreozzi [2005], p. 234) :

« la question qui est d'une importance centrale aussi bien pour les sciences sociales que pour la politique sociale renvoie ainsi aux propriétés que les règles doivent posséder de façon à ce que les actions séparées des individus produisent un ordre. Certaines de ces règles sont suivies par tous les individus d'une société parce qu'ils ont une manière similaire de se représenter mentalement leur environnement. D'autres sont suivies spontanément parce qu'elles font parties de leur tradition culturelle commune. Mais il y en existe d'autres, que l'on doit faire exécuter, car, bien qu'il soit dans l'intérêt de chacun de ne pas les suivre, l'ordre d'ensemble auquel le succès de leurs actions est subordonné ne peut survenir que si ces règles sont suivies de façon générale. » (Hayek [1973], p. 45)

Le premier type de règles auquel se réfère Hayek correspond à des règles que tous les individus suivent parce qu'elles émergent systématiquement comme une réponse efficace et unique aux problèmes concrets auxquels ils font face lorsqu'ils sont confrontés à un même environnement. Le fait de se laver tous les jours peut être considéré comme un exemple de ce type de règles. Par ailleurs, on peut penser que la poursuite de ce type de règles par les

individus ne pose pas de difficulté de type « dilemmes sociaux ». Le principe de la maximisation du profit (dans sa version 'as if') et de l'existence de préférences non-sociales (*self-regarding*) sont tout à fait acceptables pour décrire le processus de généralisation de ce type de règles.

S'agit-il cependant de règles concrètes ou de règles abstraites ? Si l'on prend en considération le fait que pour Hayek, les règles abstraites préexistent à toute perception de la variété qualitative du monde et à toute expérience concrète, au sens causal du principe de « primauté de l'action », c'est-à-dire « en référence à ce qui, dans une explication des phénomènes mentaux, doit venir en premier et peut être utilisé pour expliquer le reste » (Hayek [1978], p. 36), alors toutes les règles sont de nature abstraite et seul le degré d'abstraction varie selon les types de règles.

Ainsi que nous l'avons signalé plus haut, cette approche renverse la conception traditionnelle selon laquelle l'esprit découvre l'abstraction et des règles (ou régularités) abstraites à partir de la perception préalable du concret mais considère au contraire que le point de départ de la représentation mentale n'est pas l'ordre physique des choses ce que prétend à tort « l'objectivisme scientiste », selon Hayek (Hayek, 1953, chapitre V). Dans cette perspective, c'est en effet la combinaison d'un certain nombre de règles abstraites qui permet de percevoir le concret et de produire les détails et les particularités au moyen d'un processus que Hayek nomme « spécification par surimposition ». Les différentes actions concrètes des individus sont alors spécifiées par superposition de plusieurs règles abstraites ou dispositions, « lesquelles font qu'un organisme est conduit à répondre à une certaine sorte de stimuli, non par une réponse particulière, mais par une réponse d'un certain genre » (Hayek [1978] p. 40). C'est l'effet joint de nombreuses dispositions préexistantes de l'organisme, qui conduit à l'exécution d'un mouvement ou d'une action particulière, c'est-à-dire la sélection parmi les différentes formes concrètes possibles, de celle qui est la plus adaptée à la situation. Si les règles revêtent alors par nature nécessairement un caractère général, leur degré de généralité est susceptible de varier selon le contexte et le type de règles (plus ou moins abstraites) et selon un processus évolutif de sélection des règles.

Par ailleurs, ces règles sont souvent tacites et suivies de manière inconsciente ; elles sont alors cachées et échappent éventuellement à toute expression et toute description au moyen du langage. L'une des caractéristiques majeures du comportement humain consiste pour Hayek

dans le suivi de règles de conduite, cette caractéristique devant être soigneusement distinguée de celle de la connaissance par les individus des effets de leurs actions concrètes :

« L'habitude de suivre des règles de conduite est une capacité complètement différente de la connaissance de ce que les actions que l'on mène auront un certain type d'effets. Elle devrait au contraire être vue pour ce qu'elle est : l'aptitude à se couler soi-même dans – ou de s'aligner sur – un modèle dont on a à peine conscience qu'il existe et dont on ne connaît presque pas les ramifications » (Hayek [1993], p. 109).

Le deuxième type de règles concerne des règles de conduite partagées par des individus appartenant à une tradition culturelle commune. Elles diffèrent des précédentes en ce sens qu'elles se caractérisent par des degrés d'abstraction et de généralité plus élevés.

Le processus par lequel ces règles deviennent partagées par les membres d'une même communauté s'explique, d'une part par l'existence d'une structure mentale commune des individus, idée qui permet de lever partiellement l'indétermination liée au subjectivisme hayékien et à l'impossibilité de communiquer et de se comprendre mutuellement qui en résulte logiquement (Garrouste 1999, Birner 1999).

Une autre justification possible du partage des règles renvoie à ce que Hayek appelle la « division sociale de la connaissance ». Pour Hayek, en effet, plus une civilisation se développe, plus la connaissance de la société se complexifie et se spécialise. Le fait que la connaissance soit ainsi dispersée et localisée favorise les communautés structurées autour d'une même tradition. Enfin, Hayek admet que l'appartenance d'individus à un même environnement historique ou socio-culturel favorise ce que l'on peut appeler des croyances individuelles partagées. Ce point de vue peut être conforté par l'importance que donne Hayek à l'articulation des choix individuels innovateurs et imitatifs dans l'émergence de régularités comportementales (Arena et Festré [2002], p. 541).

Ce type de règles peut également s'interpréter, dans le langage de la théorie des jeux comme des conventions au sens de Lewis (1969), c'est-à-dire des normes auxquelles tous les individus d'un groupe social préfère se référer à partir du moment où (pratiquement) tous les individus avec lesquels ils interagissent font de même. L'exemple d'un jeu de coordination pure comme celui de la conduite automobile (à droite ou à gauche) fournit une illustration de ce type de règle qui se définit aussi par son caractère auto-renforçant, ce qui, a priori, élimine

la possibilité de conflits sociaux. En revanche, rien ne garantit que la convention suivie par les individus soit Pareto-dominante (en l'occurrence dans le jeu de la conduite, les deux équilibres sont équivalents). De plus en situation d'information imparfaite, ainsi que l'on montré Harsanyi et Selten (1988), seul l'équilibre risque-dominant est stable. Qui plus est, la convention retenue se caractérise par une forte irréversibilité (même si elle n'est pas irrévocable).

Enfin, ce type de règles peut être mis en perspective avec la théorie de la conformité développée par Bernheim (1994) et intégrée à la littérature économique récente sur les normes sociales. En effet, cet auteur développe, reprenant en cela les intuitions de Duesenberry dans sa théorie de la consommation fondée sur le revenu relatif, l'idée que les individus sont sensibles et réagissent en conséquence au revenu relatif de leurs pairs dans leur choix de consommation. Il en résulte qu'au-delà de leur revenu réel, les individus se soucient également du statut social que leurs choix de consommation leur confèrent. Or le statut social dépend des perceptions qu'ont les individus des prédispositions (et non pas des actions) de leurs pairs. Cependant, puisque les prédispositions ne sont pas directement observables, seules les actions peuvent 'signaler' à autrui les prédispositions des individus et par voie de conséquence, affecter son statut social. Lorsque la préoccupation en termes de statut domine celle en termes de revenu ou d'utilité intrinsèque, les individus peuvent se conformer à un standard rigide de consommation, en dépit de l'hétérogénéité des préférences individuelles intrinsèques. En revanche, lorsque le statut social importe relativement moins, aucune conformité en termes de comportement de consommation n'émerge. En dépit de la distance analytique et méthodologique qui sépare l'approche de Hayek de celle des théoriciens des jeux, cette mise en perspective permet de d'éclairer les débats sur la cohérence et la pertinence de l'évolutionnisme hayékien.

Le troisième type de règles est de loin le plus intéressant mais également celui qui pose le plus de problèmes. Dans le passage cité plus haut, Hayek se réfère à un troisième type de règles ou de normes, à savoir les normes qui doivent être imposées car, bien que ce soit dans l'intérêt de chacun de ne pas les respecter, l'ordre global dont le succès des actions de chacun dépend ne peut être obtenu ou réalisé que si ces règles sont effectivement suivies.

Quelles sont les caractéristiques de ces règles et quels types de difficultés présentent-elles ? Tout d'abord, ce type de règles fait référence, dans les termes actuels de la théorie des jeux,

au problème du passager clandestin (*free-riding*). Dans ces conditions, il n'existe pas de mécanisme, fondé sur l'individualisme méthodologique et l'intérêt propre, permettant de faire émerger ce type de règles. C'est une des raisons, invoquée pas les commentateurs de Hayek, pour laquelle Hayek a recours à l'argument de la sélection de groupe. Or, l'examen de cette hypothèse pose problème dès lors qu'on le met en perspective avec la littérature évolutionniste sur la sélection de groupe en biologie. En effet, l'argument le plus répandu au sein de cette littérature consiste à supposer que les groupes dont le comportement se caractérise par un certain degré d'altruisme ont une aptitude (*fitness*) moyenne plus grande que les autres et sont donc destinés à supplanter ces derniers, alors même qu'au sein de chaque groupe les non-altruistes ont une plus grande aptitude que les altruistes (van Baalen et Rand, 1998)¹¹. Ce point de vue est difficilement réconciliable avec la position de Hayek en ce qui concerne l'altruisme. En effet, Hayek conçoit les normes ou les institutions de la société étendue comme étant économiseur d'altruisme (*'altruism economizer'*) en ce sens qu'elles permettent aux individus de coopérer même si ces derniers sont peu soucieux du bien-être de leurs voisins. Bien loin de favoriser l'avènement de la société étendue, l'hypothèse d'altruisme est au contraire considérée par Hayek comme un obstacle à la formation de l'ordre social ainsi que la source du malaise de la civilisation si souvent débattu (Hayek [1979], p.5, Hayek [1988], p. 64)

Typiquement, cette dernière forme de règles ou de normes renvoie au problème des dilemmes sociaux étudiés dans le cadre de la théorie des jeux.

Hayek répond à ce problème en invoquant la stratégie de sanction dont l'application relèverait de l'existence d'une contrainte coercitive extra-individuelle¹²:

¹¹ Il existe une importante littérature en biologie qui porte sur ce problème qui constitue un de ses enjeux majeurs : "When one individual behaves altruistically towards another, it increases the beneficiary's fitness at the expense of its own. To explain how such behavior can evolve has long been one of the benchmark problems of evolutionary biology." (van Baalen et Rand [1998], p. 631).

¹² Cependant, les conditions d'existence d'une agence spécialisée dans la mise en œuvre des sanctions constituent un aspect secondaire chez Hayek, comme l'illustre le passage suivant :

"[w]e are interested in any rules which are *honored in action* and not only in rules enforced by an organization created for that purpose. It is the factual observance of the rules which is the condition for the formation of an order of actions; whether they need to be enforced or how they are enforced is of secondary interest. (...) [I]f society is to persist it will have to develop some methods of effectively teaching and often also (...) of enforcing them." (Hayek, [1973], p. 96, *underlined by us*)

« Il est possible de faire quelques remarques [...] concernant les particularités des ordres sociaux qui s'appuient sur des règles apprises (transmises culturellement) en plus des règles innées (transmises génétiquement). Il est vraisemblable que ces règles ne soient pas observées de façon aussi stricte que les règles innées et qu'il soit nécessaire d'exercer une pression extérieure constante pour s'assurer que les individus continuent à les observer. Ce résultat peut être en partie obtenu si le comportement lié à ces règles constitue *une sorte de marque de reconnaissance de l'appartenance à un groupe*. Dans le cas où un comportement déviant aboutit à un rejet de la part des autres membres d'un groupe, et où l'observation des règles est la condition d'une coopération fructueuse avec eux, un niveau suffisant de pression pour la préservation d'un ensemble établi de règles peut être maintenu. *L'expulsion d'un groupe est probablement la toute première et la plus efficace des sanctions ou des punitions qui permet de garantir la conformité avec les règles.* (Hayek [1967], p. 78, nous soulignons)

Dans ce passage, Hayek fait référence à la notion de sanction ou de punition. L'un des résultats des développements de la théorie des jeux a été de montrer que la stratégie de la punition ne faisait que déplacer le problème de passager clandestin évoqué précédemment à un niveau supérieur. En d'autres termes, de nouvelles possibilités de conflits sociaux et donc, de manipulation stratégique émergent au niveau de la mise œuvre effective de la stratégie de punition dans la mesure où celle-ci est coûteuse.

Certains modèles récents de jeux évolutionnaires (Witt 2001, Sethi et Somanathan 1996) montrent cependant que des normes sociales présentant un problème de passager clandestin peuvent être maintenues grâce à la menace de punition et de représailles même en absence d'effets de réputation, ce qui est typiquement le cas dans les groupes anonymes de grande taille. Une des raisons pour lesquelles une fraction de la population d'agents de type coopératif-agressif – c'est-à-dire déterminé à pratiquer des mesures (coûteuses) de représailles en cas de défection d'un autre agent – survit réside dans le fait que, à l'équilibre, il n'existe pas dans le proche voisinage d'un agent de type coopératif-agressif d'agents qui font défaut (cf. Andreozzi [2005], p. 238).

Cependant, ni le système de récompense - punition, ni le processus d'imitation, ni le conformisme n'explique le caractère bénéfique des normes¹³.

Cependant, des considérations complémentaires en termes de réputation ou d'auto-réputation (*self-reputation*) sont également mobilisées par Hayek, comme le suggère dans le passage cité précédemment, la notion d'approbation ou de désapprobation sociale (*acceptance or non-acceptance*), laquelle est à relier à celle d'estime de soi (*self-esteem*) :

« Toute morale repose sur l'estime différenciée que portent les autres à leurs semblables en fonction de leur respect ou non des critères moraux établis. (...) A l'instar de toutes les règles de conduites qui prévalent dans une société, et dont le respect fait d'un individu un membre de la société, l'acceptation de ces critères moraux exige leur applicabilité à tous. Ceci fait que la préservation de la morale implique de discriminer entre ceux qui l'observent et ceux qui ne le font pas. (...) Je doute qu'une règle morale puisse être préservée sans l'exclusion de ceux qui la transgressent régulièrement – et cela sans même qu'il soit nécessaire que les gens n'autorisent pas leurs enfants à fréquenter ceux qui ont de mauvaises manières. C'est par la séparation des groupes et par les principes spécifiques d'admission en leur sein que l'approbation des comportements moraux peut opérer. » (Hayek [1979], p. 1971).

Ces intuitions sont également corroborées par des travaux récents en économie expérimentale. En effet, Fehr et Gächter (2000) ainsi que Carpenter, Bowles et Gintis (2006) montrent, dans le cadre d'une expérience sur les contributions des membres d'un groupe à un bien public, conjointement que le fait de tricher est coûteux pour les agents et que la stratégie de punition fonctionne (les agents sont disposés à contribuer davantage lorsque la menace de punition est réelle). Les auteurs interprètent cette énigme dans les termes suivants : d'un côté, la détermination des agents à punir les tricheurs ne peut pas s'expliquer seulement par ses effets directs sur le comportement des tricheurs ; elle est également motivée par le désir d'imposer une norme, quitte à en supporter le coût, à un individu tricheur sans aucune attente d'un bénéfice matériel personnel ou à destination d'autres agents en contrepartie, ce que les auteurs qualifient d'exemple type de forte réciprocité (*strong reciprocity*). De l'autre, la réaction des tricheurs à la menace de punition ne peut pas s'expliquer uniquement par la crainte de devoir supporter une diminution de leur revenu en cas de punition effective ; elle est également

¹³ “While punishment and reward can stabilize group beneficial norms, they can also stabilize any behavior.” (Boyd et Richerson, 2002, p. 288). C'est également la question que pose Sugden (1993) : “What is *good* about spontaneous order?” (p. 394)

conditionnée par le sentiment de honte éprouvé par le tricheur en cas de non respect ou de violation de la norme sociale.

On peut également faire référence ici à la littérature économique sur les normes sociales cherchant à fournir un cadre analytique intégré des différentes motivations des agents économiques (motivation intrinsèque, motivation extrinsèque ou incitations, motivation réputationnelle) permettant d'expliquer certains des comportements pro-sociaux ou anti-sociaux considérés jusque là comme énigmatiques (Bénabou et Tirole [2006]).

Il est assez curieux de constater que, à en juger par les passages cités précédemment, l'explication donnée par Hayek des raisons d'adhésion à des normes ne fait aucunement appel à la notion de sélection de groupe. Cette idée est corroborée par un passage de Hayek, cité par Sugden (1993), qui semble indiquer que le principe de sélection de groupe ne joue pas un rôle aussi important qu'on le prétend généralement dans son système de pensée :

« Il serait cependant faux de conclure, à partir de tels principes d'évolution, que quelle que soit la règle qui se soit développée, celle-ci soit toujours et nécessairement propice à la survie des populations qui les suivent. Nous devons montrer, à l'aide de l'analyse économique, comment des règles qui émergent spontanément tendent à promouvoir la survie humaine. Le fait de reconnaître que les règles sont généralement sélectionnées, via la concurrence, selon le critère de la survie humaine n'empêche pas que ces règles doivent faire l'objet d'un examen critique minutieux. » (Hayek [1988], p. 20)

Par ailleurs, de manière assez paradoxale, Hayek n'envisage jamais la possibilité inverse, c'est-à-dire le cas où les normes sociales puissent émerger parce qu'elles bénéficient aux individus et non, nécessairement, aux groupes.

L'un des éléments d'explication de l'ambiguïté ou du caractère imprécis et vague de la notion de sélection de groupe chez Hayek, réside dans la singularité de son approche méthodologique.

Cette approche est fondée sur la distinction, clairement mise en évidence par Hayek et déjà évoquée, « entre les systèmes de règles de conduite qui gouvernent les membres individuels d'un groupe (ou les éléments de n'importe quel ordre) d'un côté, et l'ordre ou la structure des actions qui en résulte pour le groupe pris comme un tout (...). » (Hayek [1967], pp. 66). Il ajoute : « Pour la compréhension des sociétés animales ou humaines, la distinction est particulièrement importante puisque la transmission génétique (et, dans une large mesure,

culturelle aussi) des règles de conduite s'effectue d'individu à individus, alors que ce qu'on doit appeler la sélection naturelle des règles opérera sur la base de la plus ou moins grande efficacité de l'ordre qui en résulte pour le groupe.» (Ibid, pp. 66-7)

L'ordre des actions ressortit à la logique de l'ordre spontané et en revêt toutes les caractéristiques : suivi de règles, caractère prédictif général, non prédictivité d'un point de vue plus spécifique, division de la connaissance (cf. Sugden [1993], p. 395).

Il se caractérise aussi par une certaine autonomie vis-à-vis de ses constituants, c'est-à-dire les règles de conduites qui conduisent à son émergence. C'est le même type d'autonomie qui fonde le fonctionnement de l'esprit par rapport à ses règles de fonctionnement:

« L'esprit ne fabrique point tant des règles qu'il ne se compose de règles pour l'action ; c'est-à-dire d'un complexe de règles qu'il n'a pas faites mais qui ont fini par gouverner l'action des individus parce que, lorsqu'ils les appliquaient, leurs actions s'avéraient plus efficaces, mieux réussies que celles d'individus ou de groupes concurrents. [Ces règles] se sont épanouies parce que les groupes qui les pratiquaient prospéraient davantage que les autres et les refoulaient. » (Hayek [1980b], vol. 1, p. 21)

Cette double autonomie rend complexe l'articulation entre les deux niveaux de règles, à savoir, d'un côté, l'ensemble des règles individuelles de conduite et de l'autre, l'ensemble des règles d'action. L'analyse de Hayek repose en effet sur deux niveaux de sélection : une sélection interindividuelle des règles de conduites individuelles qui assurent la propre survie des individus et leur sont bénéfiques personnellement ; une sélection parmi les ordres d'action que les règles individuelles sont susceptibles de faire émerger. L'articulation entre ces deux niveaux de règles se caractérise par des relations complexes relevant d'une logique d'emboîtement ou de hiérarchie enchevêtrée. En premier lieu, cette articulation est contextuelle de sorte qu'un même ensemble de règles de conduite individuelles peut conduire à des ordres sociaux très variés. En deuxième lieu, la sélection interindividuelle des règles de conduite par processus d'apprentissage par essais-erreurs (feed-back négatif) et par imitation (feed-back positif) est subordonnée à la viabilité de l'ordre social qu'elle contribue à produire. (cf. Garrouste 1999 : 94). En troisième lieu, il existe un écart entre les motivations strictement individuelles des agents et les critères qui permettent de préférer un ordre social à un autre :

« La plupart des règles de conduite qui gouvernent nos actions, et la plupart des institutions qui se dégagent de cette régularité sont autant d'adaptations à l'impossibilité pour quiconque de prendre consciemment en compte tous les faits distincts qui composent l'ordre de la société. » (Hayek [1980b], vol. 1, p. 15).

En d'autres termes, ni l'existence de règles conduites partagées par les individus, ni les mécanismes d'apprentissage par essai-erreur et par imitation ne sont suffisant à déterminer de manière univoque l'ordre social résultant.

Si l'analyse de l'articulation entre les deux niveaux de sélection de règles rend difficile de conclure sur les propriétés dynamiques de l'ordre social résultant, il paraît *a fortiori* très audacieux de chercher à démontrer l'optimalité de l'ordre de marché comme le fait Hayek.

Si le mérite de Hayek est incontestable pour avoir posé la question fondamentale en science sociale, à savoir, comprendre la manière dont l'ordre social existe et se maintient, et en particulier la manière dont spontanément, les actions individuelles peuvent se coordonner et donner naissance à un ordre ou une structure stable, rien ne permet de garantir a priori que les différentes actions individuelles issues des différents systèmes de règles de conduite des individus soient ajustées et coordonnées de telle manière qu'il résulte un ordre social stable.

Comme le précise Sugden (1993), l'analyse que fait Hayek de la notion d'ordre spontané ne permet que de conclure sur les conditions de faisabilité en matière de comportement humain et d'interaction sociale et non sur ce qui est ou devrait être désirable.

Revenant sur les problèmes soulevés par beaucoup de commentateurs à propos de la sélection de groupe chez Hayek, Sugden suggère qu'il serait peut-être plus pertinent de situer l'unité de sélection au niveau des conventions ou des normes plutôt qu'au niveau des groupes sociaux. Son argumentation repose sur l'idée que dans le cadre de la société étendue envisagée par Hayek, l'origine historique ou éthologique des normes ou conventions importe moins que les mécanismes ou les conditions de leur émergence et de leur diffusion à l'intérieur et entre groupes sociaux:

« Dès qu'il y a des interactions pacifiques entre les groupes – par exemple par le biais du commerce ou du mariage intergroupe – les conventions sont susceptibles d'être transmises d'un groupe à l'autre. Et donc 'l'aptitude' d'une convention – son aptitude

en soi – se détache de l’aptitude des groupes humains à se répliquer *eux-mêmes*. »
(Sugden [1993], p. 402).

Cette mutation dans l’analyse de l’émergence et de la diffusion des normes permet notamment de faire le lien avec beaucoup des travaux récents sur les conventions déjà évoqués. Il est vrai qu’à la lumière de ces travaux, la thèse hayékienne de l’optimalité de l’ordre spontané est mise à mal, dont le cas du clavier QWERTY fournit un exemple criant :

« Si on analyse la façon dont les conventions s’établissent, et comment une convention gagne du terrain sur une autre, on s’aperçoit que les processus d’évolution favorisent les conventions les mieux adaptées aux conditions passagères qui prévalent lorsqu’aucune convention n’est fermement établie. Rien ne prédispose à ce que ce soit les conventions qui sont les plus bénéfiques quand elles sont universellement suivies. (Sugden [1993], p. 401).

Néanmoins, si ces modèles de sélection de normes ou de conventions tendent à infirmer la thèse de Hayek sur la sélection des normes les plus efficaces, ils retiennent généralement pour cadre d’analyse une population unique homogène dont les membres sont tirés au hasard. Or, ce cadre ne semble pas restituer de façon satisfaisante l’idée de Hayek selon laquelle l’évolution culturelle est le produit-joint d’apprentissage continu par essais-erreurs et d’expérimentation dans des domaines où s’affrontent plusieurs ordres sociaux rivaux (cf. Andreozzi [2005], pp. 234 et 240).

Une critique plus constructive de Hayek consisterait plutôt à restituer l’originalité, l’étendue et l’actualité de son analyse de l’émergence et de la diffusion des normes qui fait aujourd’hui l’objet d’approches variées dans le domaine – dont il faut souligner la grande hétérogénéité - de la théorie des jeux ou de celui de l’économie expérimentale notamment.

3. Les limites de la conception hayékienne des normes sociales et les perspectives qu’elle offre.

Les limites des thèses de Hayek en matière d'émergence et d'évolution des normes sociales prennent racine d'une part dans la difficulté qu'il a de penser l'intentionnalité, d'autre part et conséquemment dans son affirmation du caractère nécessairement non intentionnel de l'émergence et l'évolution des normes sociales.

La première limite a pour conséquence une difficulté voire une impossibilité de considérer que les normes sociales pourraient être le fait d'actions intentionnelles et c'est d'ailleurs pour cette raison que le meilleur moyen de formaliser l'émergence des règles sociales et de recourir aux modèles initiaux de la théorie des jeux évolutionnaire où les individus, programmés pour jouer des stratégies données sont ou non sélectionnés. Ils ne sont dotés, dans ce cadre d'aucune intentionnalité.

Hayek a en effet des difficultés à penser l'intentionnalité *dans le cadre* de son analyse de la constitution des capacités cognitives. Ceci vient de ce que l'approche connexionniste de Hayek « n'a pas les moyens de rendre compte de la pensée consciente et délibérée (ou du raisonnement en tant que processus logique). » (Smith [1999], p. 110). De plus, « le système de *The Sensory Order* ne laisse pas de place apparente pour la planification, pour l'auto-contrôle, ou pour l'auto-modelage du sujet conscient (pas de place, en effet pour un soi ou ego quelconque ou pour une unité de la conscience). (ibid., p 111). Cette difficulté se retrouve dans la façon dont Hayek rend compte du fonctionnement du marché.

« En ce qui concerne l'esprit, comme le système du marché, la quantité de connaissance explicite (consciente) requise par l'agent afin qu'il puisse réagir de façon appropriée à des changements affectant ses circonstances est remarquablement petite. Dans l'esprit comme dans le marché, l'information la plus essentielle est véhiculée sous la forme de 'signaux' abrégés (c'est à dire, sous la forme respectivement d'*impulsions neuronales* et de *prix* contextuellement situés). » (Smith [1999], p. 113)¹⁴.

On comprend bien alors pourquoi la société tout comme son propre esprit sont nécessairement opaques pour l'individu. Cette opacité est la conséquence même des thèses de Hayek en matière de construction des capacités cognitives qui sont étendues au fonctionnement du marché puis de la société. Ceci explique pourquoi Hayek focalise son attention sur les processus d'auto-organisation au détriment des mécanismes de création volontaire.

¹⁴ Cf. aussi A. Gifford Jr.: "In the brain, specialized areas contain specialized but decentralized knowledge that is coordinated by neural mechanisms in a manner similar to that done by markets and prices in economy." (2007, p. 270).

Or si l'on considère le mécanisme qui, pour Menger est à la base de l'émergence de la monnaie comme institution organique, il est nécessaire qu'un groupe (peut être très réduit) d'individus prenne conscience de ce que le recours au troc indirect (échange de biens contre des biens plus échangeables) leur sera plus bénéfique que le recours au troc direct (échange d'un bien contre un bien dont on a besoin). A ce titre la référence constante chez Menger aux notions de connaissance et de pouvoir (de réalisation et non de contrainte) montre bien que la conscience de l'action efficiente est un élément important à prendre en compte dès l'instant où l'on cherche à expliquer l'émergence du nouveau. Hayek s'interdit cette solution puisqu'il appuie son analyse sur l'idée d'une ignorance intrinsèque des individus, non seulement de leur environnement mais aussi d'eux-mêmes (Aimar, 2007). Ceci ne signifie pas qu'Hayek n'introduit pas l'idée d'une volonté innovatrice des individus mais il ne peut la déduire logiquement¹⁵ de la construction qu'il propose dans *The Sensory Order*.

Cette difficulté de passer logiquement de l'analyse de la constitution des capacités cognitive individuelle à l'action consciente est révélée par Gifford (2007) qui montre que la conscience de soi est absente de *The Sensory Order* mais apparaît dans *Law, Legislation and Liberty* par l'intermédiaire de l'idée que les individus sont responsables de leurs actions. Cette analyse, tout à fait pertinente, ne résout cependant pas le problème de la signification à donner au caractère isomorphe de l'analyse de la constitution des capacités cognitives et de celle de la coordination des plans d'action individuels, ni celui du passage entre la première et la seconde. Or cette isomorphie est essentielle car elle permet de justifier le fait que les normes sociales apparaissent comme résultant d'un processus spontané. Si ce n'était pas le cas, cette isomorphie n'aurait qu'un intérêt limité et ne serait qu'accidentelle. Or si l'on peut penser que si les neurones n'ont aucune conscience d'eux-mêmes ni de leurs actions il est difficile de formuler la même hypothèse concernant les individus. Ceci ne remet pas en cause la cohérence de l'approche hayékienne mais en questionne la pertinence.

Si on peut aisément considérer que les normes sociales, contrairement le plus souvent aux institutions, n'exigent pas d'organismes ou d'organisations qui en assurent la mise en place ou le bon fonctionnement ; rien ne permet d'affirmer *a priori* que la volonté des individus soit exclue de leur émergence et de leur évolution. C'est l'idée que développe Sugden (1993) lorsqu'il considère, de façon apparemment assez surprenante, que Hayek instille des éléments « contractualistes » dans sa théorie de l'ordre spontanée. Ceci permet en effet de mettre en évidence la nécessité d'un accord (même supposé) entre les individus.

¹⁵ Cela rejoint le point de vue de Sugden (1993) : "Hayek's approach to social theory is not, I think, a logical implication of his theory of mind ; but there is a clear analogy between the two." (p. 415)

Les travaux de Avner Greif sur l'émergence de la coalition des marchands maghrébins au Moyen-âge se situent dans cette même direction. Ils montrent que cette coalition premièrement est le résultat de l'action consciente des marchands et de leurs agents, deuxièmement n'est liée à l'existence d'aucune autorité ou organisation (elle s'impose d'elle-même - '*self-enforced*'), et troisièmement ne fait l'objet d'aucun ensemble de règles écrites. A partir de la construction d'un modèle de réputation (donc de jeu répété), Greif démontre une proposition qui montre l'efficacité d'un système de punition multilatéral :

« En général, la stratégie de punition multilatérale soutient la coopération alors que la stratégie de punition bilatérale ne le permet pas, en raison de la faculté pour chaque marchand de s'engager à réembaucher un agent honnête en diminuant la probabilité qu'un agent tricheur soit réembauché. » (Greif [2006], p. 80).

Ceci permet à Greif de falsifier l'idée de la nécessaire spontanéité d'un ordre social :

« Toutefois, cet ordre privé n'était pas, comme certains de ses partisans comme Friedrich A. von Hayek et Milton Friedman voudraient nous le faire croire, le résultat d'un 'ordre spontané' entre agents économiques. C'était plutôt le résultat d'efforts intentionnels et coordonnés de la part de nombreux agents – qui étaient souvent des agents économiques mais aussi politiques ayant un potentiel coercitif. » (Greif, 2006, p. 389).

Une telle idée permet de réintroduire le caractère conscient des actions individuelles lors de l'émergence de normes sociales. Il existerait donc deux modes d'émergence des normes sociales, l'un non intentionnel et tout à fait en phase avec la conception hayékienne de l'ordre spontané, l'autre reposant sur la volonté des individus de les constituer sans qu'aucun organisme ne vienne les mettre en place. Cette idée est confortée par les travaux en matière de *design institutionnel* (Hurwicz, 1994) qui fait des définitions d'une institution 1) comme l'émergence des règles du jeu (North) ou 2) comme l'équilibre d'un super jeu (Schotter) des 'cas particuliers' d'un *mécanisme* conçu comme un domaine de stratégies auquel on applique une fonction de revenu qui rend compte de l'allocation des gains.

Les limites de l'analyse hayékienne des normes sociales ouvrent un certain nombre de directions de recherche.

La première est d'étudier précisément les modes d'émergence des normes comme étant à la fois le fait d'individus qui cherchent intentionnellement à construire des règles qui encadrent leur comportements et le résultat (plus ou moins) non intentionnel de leurs actions. Il est alors intéressant de montrer premièrement que certaines normes sont volontairement mises en place ainsi que le montrent les travaux d'Avner Greif, deuxièmement que d'autres émergent de façon non intentionnelle ainsi que le défend Hayek, et troisièmement qu'il existe des normes ayant des formes hybrides et qui relèvent à la fois des deux premiers modes d'émergence. Ceci permettrait de mettre en évidence la possible existence de phénomènes de complémentarité ou de substituabilité entre les modes d'émergence traditionnellement identifiés.

La seconde est liée à l'idée que l'émergence des normes pourrait être indépendante de toutes caractéristiques individuelles, par exemple l'altruisme ou la bienveillance. En effet de nombreux travaux montrent que les individus ne défendent pas nécessairement leurs intérêts individuels mais peuvent être '*others-regarding*'. Le fait que les résultats d'expériences en laboratoires d'un jeu d'ultimatum ne soient pas compatibles avec l'équilibre parfait en sous jeu a récemment exigé l'introduction d'une hypothèse d'altruisme et ce quelle que soit la manière dont on introduit cette hypothèse. En effet *même si* l'altruisme n'est pas conçu comme une motivation individuelle intrinsèque, des altruistes peuvent envahir une population d'égoïstes (van Baalen et Rand, 1998), et donc l'altruisme devenir une norme même si cette stratégie n'est pas 'viable' individuellement dans un jeu en un coup ou dans un jeu évolutionnaire classique. Cette direction est liée à une remise en question de l'économie d'altruisme défendue par Hayek.

La troisième direction s'appuie sur la difficulté hayékienne d'introduire dans le cadre de sa conception cognitive connexionniste la volonté et la conscience individuelles. Ce point est essentiel car il fait l'objet de travaux récents en neuroéconomie et en psychologie. Les thèses de Kahneman quant au fait que le cerveau serait constitué de deux systèmes ; l'un intuitif, l'autre contrôlé, montrent qu'une partie des actions humaines sont de nature inconsciente. On trouve des résultats similaires pour ce qui est de la réponse en termes d'effort à des rémunérations alors même qu'elles ne sont pas consciemment perçues (Pessiglione et al., 2007) . Gifford (2007) fait également état de résultats neurologiques qui montrent le caractère souvent inconscient des actions humaines. Tous ces travaux mettent évidence l'enjeu que constitue l'analyse de 'l'arbitrage' entre le conscient et l'inconscient dans la prise de décision individuelle.

Conclusion

Cet article nous a permis de montrer d'une part que l'analyse hayékienne de l'émergence et de l'évolution des normes sociales est cohérente avec ses principes méthodologiques et a fait l'objet de nombreuses validations théoriques et empiriques. Nous avons cependant développé l'idée que cette analyse pose un problème de pertinence quant à certaines des hypothèses et des mécanismes sur lesquelles elle repose. La mise en évidence de ces faiblesses c'est-à-dire 1) le problème de l'absence de relation logique entre la vision hayékienne de la constitution des capacités cognitives et son analyse de l'ordre social ; 2) la difficulté que son analyse connexionniste entraîne pour penser l'intentionnalité et la volonté individuelles ; 3) et son refus d'accepter le caractère intentionnel de l'émergence des normes sociales, nous a permis d'identifier des directions de recherches qui semblent tout à la fois importantes et prometteuses.

Références

- Aimar, Thierry (2007) Self-ignorance: Towards an extension of the Austrian paradigm", forthcoming in *The Review of Austrian Economics*.
- Andreozzi, Luciano (2005) Hayek Reads the Literature on the Emergence of Norms, *Constitutional Political Economy*, vol. 16, pp. 227-247.
- Arena, Richard et Agnès Festré (2002) Connaissance et croyances en économie : l'exemple de la tradition autrichienne, *Revue d'Economie Politique*, vol. 5, pp. 635-57.
- Arthur, Brian (1989) Competing technologies, increasing returns and lock-in by historical events, *The Economic Journal*, vol. 99, pp. 116-131.
- Bénabou, Roland et Jean Tirole (2006) Incentives and prosocial behaviour, *American Economic Review*, vol. 96, n°5, pp. 1652-78.
- Bernheim, B. Douglas (1994) A theory of conformity, *Journal of Political Economy*, vol. 102, n° 5, pp. 841-77.
- Birner, Jack (1999) The surprising place of cognitive psychology in the works of F.A. Hayek, *History of Economic Ideas*, vol. 7, n° 1-2, pp. 43-84.

Boettke, Peter J. (1990) Interpretative reasoning and the study of social life, *Methodus*, vol. 2, n° 2, pp. 35-45.

Carpenter, Jeffrey, Samuels Bowles et Herbert Gintis (2006) Mutual monitoring in teams: Theory and experimental evidence on the importance of reciprocity, Working Paper IZA.

De Vlieghere, M. (1994) A Reappraisal of Friedrich A. Hayek's Cultural Evolutionism, *Economics and Philosophy* vol.10, n°2, 285–304.

Duesenberry, James (1949) *Income, Saving and the Theory of Consumer Behaviour*, Cambridge (MA), Harvard University Press.

Dupuy, Jean-Pierre (1992) *Le sacrifice et l'envie, le libéralisme aux prises avec la justice*, Paris : Calmann-Lévy.

Edelman, Gerald (1989) *Neural Darwinism, the Theory of Neural Group Selection*, Oxford, Oxford University Press.

Ege, Ragip (1992) Emergence du marché concurrentiel et évolutionnisme chez Hayek, *Revue Economique*. 43(6) : 1007–1036.

Fehr, Ernst and Simon Gächter (2000) Cooperation and punishment in Public Goods Experiments, *American Economic Review*, vol. 90, n° 4, pp. 980-94.

Garrouste, Pierre (1994) Carl Menger et Friedrich A. Hayek à propos des institutions : continuité et ruptures, *Revue d'Economie Politique*, vol. 104, n° 6, pp. 851-872.

Garrouste, Pierre (1999) Le problème de la cohérence de l'évolutionnisme hayékien *Economies et Sociétés*, Hors Série, vol. 35, n° 1, pp. 91-105.

Gifford Jr., Adam (2007) The knowledge problem, determinism, and The Sensory Order", *The Review of Austrian Economics*, vol. 20, pp. 269-291.

Greif, Avner (2006) *Institutions and the Path to the Modern Economy: Lessons from Medieval Trade*, Cambridge and New York, Cambridge University Press.

Harsanyi John C., and Selten, Reinhard (1988) *A General Theory of Equilibrium Selection in Games*, Cambridge (MA), MIT Press.

Hayek, Friedrich A. (1952) *Sensory Order. An Inquiry into the Foundations of Theoretical Psychology*, London, Routledge & Kegan Paul.

Hayek, Friedrich A. (1953) *Scientisme et sciences sociales*, Paris, Payot. Traduction française partielle de *The Counter-Revolution of Science: Studies on the Abuse of Reason*, Glencoe, Illinois: The Free Press, 1952.

- Hayek, Friedrich A. (1967) *Studies in Philosophy, Politics, and Economics*. Chicago, University of Chicago Press.
- Hayek, Friedrich A. (1973) *Law, Legislation and Liberty: vol. 1: Rules and order*, London, Routledge.
- Hayek, Friedrich A. (1978) *New Studies in Philosophy, Politics, Economics and the History of Ideas*, London, Routledge and Kegan Paul.
- Hayek, Friedrich A. (1980a) *Individualism and Economic Order*, Chicago, University of Chicago Press.
- Hayek, Friedrich A. (1980b), *Droit, législation et liberté, vol. 1 : Règles et ordre*, Paris, Presses Universitaires de France. Traduction française de *Law, Legislation and Liberty, vol. 1: Rules and Order*, London, Routledge & Kegan Paul, 1973.
- Hayek, Friedrich A. (1988) *The Fatal Conceit, the errors of socialism*, edited by W.W. Bartley III, Routledge.
- Hayek, Friedrich A. (1992) *The Fortune of Liberalism; Essays on Austrian Economics and the Ideal of Freedom*, London, Routledge.
- Hayek, Friedrich A. (1993) *La Présomption Fatale, les erreurs du Socialisme*, Paris, Presses Universitaires de France. Traduction française de *The Fatal Conceit, the errors of socialism*, edited by W.W. Bartley III, Routledge, 1988.
- Hodgson, Geoffrey M. (1992) Thorstein Veblen and the post-Darwinian economics, *Cambridge Journal of Economics*, vol. 16, pp. 285-301.
- Hodgson, Geoffrey M. (1991) Hayek's Theory of cultural evolution: an evaluation in the light of Vanberg's critique, *Economics and Philosophy*, vol. 7, n° 1, pp. 67-82.
- Hofstadter, Douglas R. (1980) *Gödel, Escher, Bach, an Eternal Golden Braid*, New-York, Vintage Books Editions.
- Hurwicz, Leonid (1994) Economic design, adjustment processes, mechanisms, and institutions, *Economic Design*, vol. 1, pp. 1-14.
- Kahneman, Daniel (2003) Maps of bounded rationality: psychology for behavioral economics, *The American Economic Review*, vol. 93, n° 5, pp. 1449-75.
- Klein, Peter G. et George Selgin (2000) Menger's Theory of Money: Some experimental Evidence in John Smithin (ed.) *What Is Money?*, London, Routledge, pp. 217-34.

- Lewis, David K. (1969) *Convention: A Philosophical Study*, Cambridge (MA), Harvard University Press.
- Menger, Carl (1963) *Problems of Economics and Sociology*, Urbana, University Press of Illinois.
- Menger, Carl (1871) *Grundsätze der Volkswirtschaftlehre*, vol. 1, Vienne, W. Brumüller. Traduction anglaise (1976) *Principles of Economics*, New-York and London, New-York University Press.
- North, Douglas C. (1991) *Institutions*, *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 5, n° 1, pp. 97-112.
- O'Driscoll Jr., Gerald P. (1977) *Economics as a Coordination problem: The contributions of Friedrich A. Hayek*, Kansas City, Sheed Andrews and Mc Meel, Inc.
- Pessiglione, Mathias et al. (2007) *How the Brain Translates Money into Force: A Neuroimaging Study of Subliminal Motivation*, *Science*, vol. 316, pp. 904-6.
- Rizzello, Salvatore (1996) *Economic Change, Subjective Perception, and Institutional Evolution*, Quaderni di Ricerca QR 91 N.01, Università Degli Studi di Torino.
- Schotter, Andrew (1981) *The Economic Theory of Social Institutions*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Sethi, Rajiv et E. Somanathan (1996) *The Evolution of Social Norms in Common Property Resource Use*, *American Economic Review*, vol. 86, pp. 766-88.
- Smith, Barry (1997) *The connectionist Mind: a Study of Hayékien Psychology* in S. Frowen (ed.) *Hayek the Economist and Social Philosopher: A Critical Retrospect*, London, MacMillan. Traduction française (1999) *L'esprit connexionniste : une étude de la psychologie de Hayek*, *Intellectica*, vol. 28, pp. 93-114.
- Sugden, Robert (1993) *Normative Judgements and Spontaneous Order: the Contractarian Element in Hayek's Thought*, *Constitutional Political Economy*, vol. 4, n° 3, pp. 393-424.
- Vanberg, Viktor (1986) *Spontaneous Market Order and Social Rules: A Critique of F.A. Hayek's Theory of Cultural Evolution*, *Economics and Philosophy*, vol. 2, pp.: 75-100.
- Van Baalen, Minus et David. A. Rand (1998) *The Unit of Selection in Viscious Populations and the Evolution of Altruism*, *Journal of Theoretical Biology*, vol. 193, pp. 631-48.
- Witt, Ülrich (1993) *Evolutionary Economics: Some Principles* in Witt, Ü (ed.) *Evolution in Markets and Institutions*, Würzburg, Physica, pp. 1-16.
- Witt, Ülrich. (2001) *Institution, social cognitive learning, and group selection*, *Papers on Economics and Evolution* 0110.

